www.cdhowe.org

C.D. Howe Institute
Institut C.D. Howe

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate à 10 h HNE le jeudi 17 juin 2010

Selon l'Institut C.D. Howe, les interventions gouvernementales dans les conflits de travail entraînent des coûts imprévus

Toronto, le 17 juin – Lorsque les politiciens envisagent l'adoption de lois intervenant dans les relations de travail, ils devraient également tenir compte des résultats à long terme potentiellement imprévus de leurs décisions; c'est du moins ce que conclut une étude publiée aujourd'hui par l'Institut C.D. Howe. Dans leur ouvrage intitulé " The Laws of Unintended Consequence: The Effect of Labour Legislation on Wages and Strikes ", les auteurs Benjamin Dachis et Robert Hebdon étudient les leçons tirées d'interventions gouvernementales passées, que ce soit par arbitrage obligatoire, par des lois de retour au travail ou par l'interdiction de recourir à des travailleurs de remplacement pendant les grèves, et en concluent que de telles mesures engendrent des résultats imprévus qui mettent en évidence le besoin pressant d'une réflexion plus attentive.

Parmi leurs constatations :

- L'interdiction des grèves augmente de façon considérable les niveaux salariaux du secteur public. Les lois prévoyant l'arbitrage obligatoire dans le cas de conflits impliquant des fonctionnaires ont entraîné une augmentation moyenne approximative des salaires de l'ordre de 1,2 % par règlement.
- Les lois de retour au travail réduisent la probabilité de la conclusion d'un accord libre lors de la ronde de négociations suivante, ce qui perpétue le cycle des interventions gouvernementales.
- L'interdiction de recourir à des travailleurs de remplacement temporaires réduit quant à elle les salaires, contrairement à ce qui a pu être démontré par le passé, et augmente la probabilité des grèves et en allonge la durée, tout comme c'est le cas pour les droits de réintégration pour les grévistes.
- Le fait de permettre l'accréditation syndicale par le biais d'un scrutin secret diminue le nombre de grèves et réduit le coût salarial des employés syndiqués.

Ce *commentaire* donne aux décideurs un point de vue nouveau concernant les mesures potentielles et leurs conséquences dans le champ de mines qu'est le monde des conflits de travail. Que les gouvernements tentent de modifier la façon dont l'équilibre du pouvoir penche entre les syndicats et les employeurs, de mettre fin aux arrêts de travail ou de prévenir ceux-ci dès le départ, les décideurs doivent tenir compte des conséquences imprévues avant d'agir.

Pour consulter l'étude, rendez-vous à l'adresse : www.cdhowe.org

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Alex Laurin,
directeur adjoint de la recherche
Téléphone : 416-865-1904
courriel : cdhowe@cdhowe.org.

« The Laws of Unintended Consequence: The Effect of Labour Legislation on Wages and Strikes »,
Commentaire de l'Institut C.D. Howe no 304, par Benjamin Dachis et Robert Hebdon, juin 2010, 28 p.,
12 $ (frais d'expédition et TPS en sus – prière de communiquer avec l'Institut à cet effet).
ISBN 978-0-88806-808-8.

On peut se procurer des exemplaires de cet ouvrage auprès des : Éditions Renouf ltée, 5369, chemin Canotek, Ottawa K1J 9J3, ou encore en s'adressant directement à l'Institut C.D. Howe, 67, rue Yonge, bureau 300, Toronto (Ontario) M5E 1J8. On peut également consulter le texte intégral de cet ouvrage au site Web de l'Institut à l'adresse suivante : www.cdhowe.org.

Celebrating/Nous célébrons 50 years/ans